

Formation du personnel en charge de l'accueil

Savoir accueillir une personne en situation de handicap dans vos ERP (Etablissements Recevant du Public)

Une attestation de formation obligatoire pour le registre public d'accessibilité

Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 et arrêté du 19 avril 2017 : les exploitants de tout établissement recevant du public doivent élaborer et tenir à disposition du public un registre public d'accessibilité. Celui-ci doit contenir, pour les ERP d'une capacité d'accueil supérieure à 200 personnes, l'attestation annuelle signée par l'employeur décrivant les actions de formation du personnel à l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Pourquoi faire confiance à ACCESSAVOIR ?

ACCESSAVOIR est un organisme de formation spécialisé dans le transfert de savoirs dans le cadre de la formation professionnelle. Depuis près de **20 ans, plus de 7 8200 stagiaires** issus des collectivités locales et des entreprises ont été formés sur les thématiques de l'accueil et de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

ACCESSAVOIR est certifiée qualité ISO 9001:2015, certifiée QUALIOPi pour les actions de formation, ce qui atteste du sérieux de ses pratiques et permet le financement par des organismes collecteurs.



ACCESSAVOIR a participé à l'élaboration du guide « Vivre ensemble – Guide des civilités à l'usage des gens ordinaires » aux côtés de l'Agefiph, avec le soutien du Ministère délégué aux Personnes Handicapées.

Objectifs de la formation

- Connaître le contexte réglementaire relatif au handicap et à l'accessibilité
- Identifier les grandes familles de handicaps et les déficiences associées
- Comprendre les données du registre public d'accessibilité
- avoir accompagner les personnes en situation de handicap
- Adopter un comportement adapté aux situations rencontrées
- Connaître les bons gestes pour accueillir les personnes en situation de handicap.
- Maîtriser les savoir-faire et savoir-être pour accueillir les personnes en situation de handicap.

Modalités

La formation se déroule classiquement sur une demi-journée dans des locaux mis à disposition par le Maître d'Ouvrage (au maximum 15 stagiaires par session). La formation contient des apports d'information, partages d'expérience et mises en situation concrètes. Le matériel est fourni par ACCESSAVOIR.

L'ensemble de ces procédés a pour but d'atteindre les objectifs pédagogiques suivants :

- Transmettre un message pratique.
- Débattre, engager les échanges et comprendre par le concret.
- Trouver les réponses par soi-même en s'appuyant sur le savoir du formateur.
- Construire une réflexion autour de la thématique étudiée.

Vous souhaitez obtenir un devis ?

Adressez-nous une demande par mail à info@accessavoir.fr ou appelez-nous au **04 42 90 43 60**